



DELIBERATION

N° CP_2018_12_010

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Emploi Insertion/Sous-direction Insertion socio-professionnelle et emploi

OBJET : Coopération entre Pôle emploi et le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'accompagnement socioprofessionnel s'appuie à la fois sur les moyens propres au Conseil départemental et sur un partenariat développé avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle, le PLIE de Limoges Métropole et Pôle emploi.

La modalité qualifiée d' « accompagnement global », mise en œuvre entre Pôle emploi et le Département, repose sur un accompagnement conjoint, travailleur social et conseiller professionnel, de demandeurs d'emploi fragilisés pour faciliter et améliorer leur insertion. La mise en œuvre de cette modalité de suivi constitue le principal axe de la convention pluriannuelle de coopération conclue avec Pôle emploi le 4 décembre 2014.

La présente délibération expose le bilan cumulé 2015-2016-2017 et la reconduction de ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2020.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

En avril 2014, un accord-cadre a été conclu entre la direction générale de Pôle emploi, l'Association des Départements de France et l'Etat pour développer la coopération pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Mis en œuvre dès janvier 2015 en Haute-Vienne, ce partenariat se décline aujourd'hui sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine où l'on compte 71 conseillers Pôle emploi dédiés à cet accompagnement dont 6 en Haute-Vienne.

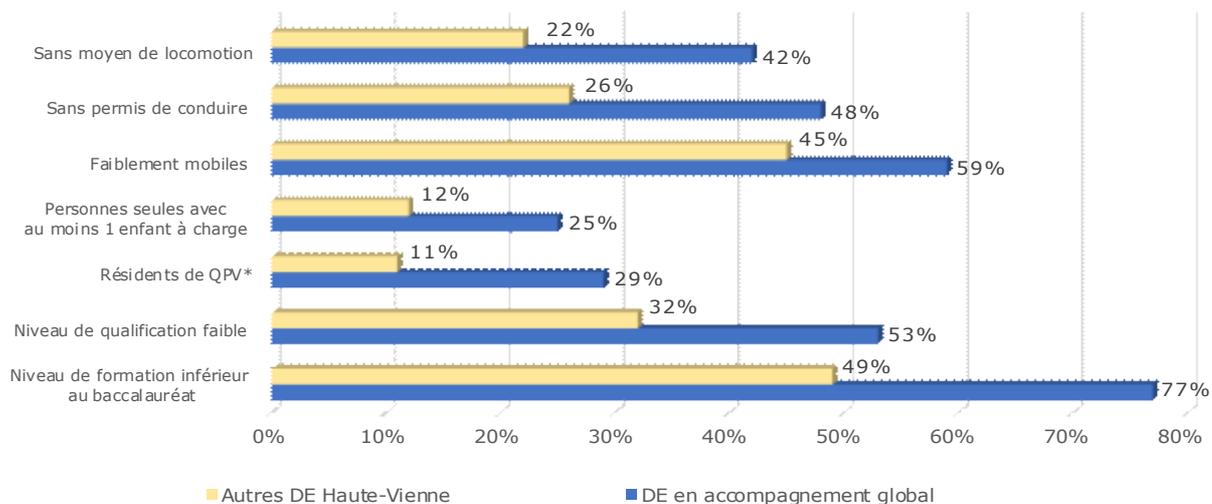
Considérant la complémentarité de leurs missions, Pôle emploi et le Conseil départemental ont ainsi organisé le rapprochement des expertises en permettant la prise en charge coordonnée des problématiques sociales et professionnelles. Ce co-accompagnement mobilise les travailleurs sociaux départementaux et les 6 postes de conseillers « accompagnement global » répartis sur les différentes agences locales (3 sur l'agglomération de Limoges et 3 sur les zones rurales). Il concerne des demandeurs d'emploi (DE) bénéficiaires du RSA ou non, sur l'ensemble du département.

L'enjeu de cette modalité d'accompagnement est de sécuriser et d'articuler les démarches, tant sur le volet social que professionnel, pour réengager le demandeur d'emploi dans un processus actif vers l'emploi. Si les difficultés sociales s'avèrent trop importantes, une réorientation uniquement sociale est mise en œuvre ; de même, si le demandeur d'emploi retrouve une autonomie suffisante qui ne nécessite plus l'intervention du travail social, il relève alors d'une modalité de suivi de Pôle emploi ordinaire.

I- Profil des demandeurs d'emploi participants

Le diagnostic, mené conjointement par les professionnels à l'entrée dans le dispositif, révèle que 9 personnes sur 10 n'ont aucune stratégie ni outil pour leur recherche d'emploi, qu'elles présentent plus fréquemment une inadéquation entre leur profil professionnel et l'emploi recherché. Les freins sociaux sont divers : difficultés pour conjuguer emploi et parentalité, pour se loger, pour la gestion budgétaire et administrative...

Les tableaux, en annexe, présentent par territoires différents indicateurs quantitatifs. Pour caractériser le public, quelques éléments sont notés ci-dessous en comparant avec l'ensemble des DE du département.



Source Pôle emploi

*(quartiers prioritaires de la politique de la ville)

II- Résultats

Sur un ensemble de 1 624 personnes orientées vers cet accompagnement sur les 3 années du bilan (dont 25 % par les travailleurs sociaux), 16,5 % ont été invalidés par les instances chargées d'examiner les situations (difficultés sociales évaluées trop importantes, réorientation vers d'autres actions mieux adaptées...) et 21,5 % n'ont pas donné suite à cette orientation. Dans ce dernier cas, soit les personnes sont DE et elles restent dans une modalité d'accompagnement ordinaire, soit elles ne maintiennent pas leur inscription pour des raisons multiples (problèmes de santé, judiciaires, difficultés familiales...).

Au final, **1 098 DE, dont 61 % sont BRSA**, ont bénéficié de cet accompagnement qui, dans le cas général, se déroule sur 12 mois. Les portefeuilles de suivi sont plus importants sur l'agglomération de Limoges : 68 personnes en file active en moyenne par mois pour 49 en zone rurale. Certains territoires de polyvalence de secteur sont, par conséquent, davantage mobilisés sur cette action. C'est particulièrement le cas de ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville puisque près de 50 % des DE de l'agglomération suivis en accompagnement global y résident.

Au 31 décembre 2017, **757 DE sont sortis de ce dispositif dont 46 % pour avoir engagé des étapes emploi et formation significatives**. Les autres personnes sont réorientées vers les modalités d'accompagnement ordinaires de Pôle emploi (20 %) ou du service social (8 %) selon la nature de leurs difficultés. Il reste environ un quart des participants qui abandonnent, déménagent ou se retirent du marché du travail.

La convention pluriannuelle, qui lie le Département et Pôle emploi, parvient à échéance le 31 décembre 2018. Cette action, qui n'engage pas de financement direct de notre collectivité mais du temps de travail d'agents, bénéficie de cofinancements européens que Pôle emploi sollicite directement sur le volet national FSE. Compte tenu du bilan favorable et de la dynamique très positive induite par ce partenariat, je vous propose d'engager les démarches nécessaires au renouvellement de cette action.

DECISION

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 8 février 2018 concernant les parcours d'accompagnement socioprofessionnel ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager les démarches nécessaires pour la reconduction de la convention de coopération entre Pôle emploi et le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, conclue le 4 décembre 2014 et modifiée par avenant le 15 décembre 2017.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M.

LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'État
le 5 décembre 2018
Affiché le 5 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 17 décembre 2018